



## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DES LOCAUX

**Chalet Sainte-Humbeline**  
120, Chemin de Martignon  
73200 Plancherine  
☎ 04.79.38.23.65



### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

#### **L'Association « Les Florimontains »**

44-120, chemin de Martignon  
73200 PLANCHERINE

Représentée par : David SEIGNOBOS,  
Responsable du secteur « Gestion Libre »  
☎ 06.52.07.54.92  
✉ [les.florimontains@gmail.com](mailto:les.florimontains@gmail.com)

d'une part,

ET

Madame, Monsieur, .....

Responsable du groupe .....



Adresse Internet : .....

Demeurant .....

.....

.....

d'autre part.

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit

#### **Article 1 – Durée et capacité des lieux**

La présente convention est consentie pour une période de ..... jour(s), commençant le ..... à ..... heures et s'achevant le ....., à ..... heures (.... nuitée(s)).

Le chalet Sainte-Humbeline est d'une capacité maximale de 37 personnes.

Agrément DDCSPP n° 73 202 0003.

Nombre approximatif de participants (responsables compris) : .....

#### **Article 2 – Désignation et description des lieux**

##### Rez-de-chaussée :

**Entrée :** accès salle de séjour et aux étages, placard de ménage et d'entretien, 2 WC →  
Porte extérieure sortie de secours.

**Vestiaire / buanderie** : porte-manteaux, étagères de rangement, box pour internet, postes téléphoniques, centrale d'alarme incendie, réfrigérateur, évier 2 bacs, machine à laver, séchoir, placard → Porte extérieure sortie de secours.

**Salle de séjour** : 2 meubles bas de rangement, 10 tables, 40 chaises → Porte extérieure sortie de secours.

**Cuisine** : Plonge 2 bacs – lave-vaisselle – piano de cuisson (5 feux – 2 fours) – réfrigérateur – congélateur – plats de service – batterie de cuisine – vaisselle de table – placards de rangement – une armoire à pharmacie et un coffre à clefs.

**Local technique** : chaudière murale pour le chauffage du rez-de-chaussée – générateur d'eau chaude – stockage intendance → Porte extérieure sortie de secours.

### **1<sup>er</sup> étage : Capacité : 17 personnes - Chauffage par convecteurs électriques**

- **Chambre N°1** avec lavabo (1 lit de 2 personnes 140x190),
  - **Chambre N°2** (2 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
  - **Chambre N°3** (2 lits de 1 personne 90x190 et 2 fois 2 lits superposés 90x190),
  - **Chambre N°4** (1 lit de 1 personne 90x190 et 2 fois 2 lits superposés 90x190),
  - 3 WC, 3 douches, 3 espaces sanitaires : 1 de 4 lavabos et 2 de 2 lavabos, une armoire à pharmacie, un placard de ménage avec aspirateur,
- Couloir et porte extérieure avec sortie et escalier de secours.

### **2<sup>ème</sup> étage : Capacité : 20 personnes - Chauffage par convecteurs électriques**

- **Chambre N° 6** avec lavabo (1 lit de 2 personnes 140x190),
  - **Chambre N° 7** avec lavabo (3 lits de 1 personne 90x190),
  - **Chambre N° 8** (3 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
  - **Chambre N° 9** (3 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
  - **Chambre N°10** (2 lits d'1 pers. 80x190, 1 lit de 1 pers. 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
  - 2 WC, 2 douches, un espace sanitaire de 3 lavabos, un placard de ménage avec aspirateur, 1 local technique, 1 local « privé »,
- Couloir et porte extérieure avec sortie et escalier de secours.

**Literie** : dimension : voir ci-dessus, ossature bois, matelas mousse, alèse, une couverture et un oreiller par lit et des couvertures supplémentaires à chaque étage – Penderie et rayonnages dans chaque chambre.

Chaque séjournant doit obligatoirement arriver avec sa taie d'oreiller, ses draps ou son duvet.

### **Article 3 – Charges et conditions générales**

- a) Un état des lieux sera fait à la remise des clefs.
- b) Il sera remis au responsable du groupe un jeu de 3 clefs :
  - 1 pour tous les **volets extérieurs** des sorties de secours,
  - 1 pour la **porte d'entrée** donnant sur la salle de séjour,
  - 1 pour la **porte d'entrée** donnant sur l'entrée,et le code pour le coffre à clés (de sécurité notamment).

Toutes les portes de secours (4 au RdC et 1 à chaque étage) sont équipées de barres d'ouverture de sécurité.

- c) L'inventaire du matériel de cuisine est précisé en [Annexe n°1](#).
- d) Il sera remis un classeur concernant le fonctionnement du chalet, avec tous les renseignements et références utiles, dont les numéros de dépannage.

- e) Le chauffage du rez-de-chaussée et l'eau chaude sont en fonctionnement à l'entrée dans les lieux.
- f) **Le groupe aura souscrit une assurance pour les dommages causés.** En cas de dégradations constatées à la fin du séjour, les travaux seront effectués par l'association et facturés au groupe concerné.
- g) Lors de l'état des lieux de sortie, le chalet sera rendu propre (**ménage effectué et chalet rangé**). Le ménage peut être assuré par l'association en contrepartie du versement d'une somme de 120,00 €.
- h) Afin de respecter le caractère calme des lieux, il n'est pas permis d'installer des appareils de sonorisation à l'extérieur, ni de provoquer de nuisances sonores.

#### **Article 4 – Règlement particulier d'utilisation des locaux**

##### Vie dans la maison

- a) Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble du chalet (détecteurs de fumée).
- b) Un exercice d'évacuation devra être obligatoirement effectué, selon le protocole joint au présent document (voir [Annexe n°2](#)).
- c) Pour des raisons de sécurité, le responsable du groupe doit vérifier que **les volets extérieurs des six portes de sorties de secours soient constamment ouverts.**
- d) Les volets du rez-de-chaussée, côté rue, sont à fermer impérativement tous les soirs, durant la période de décembre à mars inclus.
- e) Le thermostat du chauffage du rez-de-chaussée est situé dans la salle de séjour, programmé jour et nuit.
- f) Les convecteurs des chambres sont à mettre en service à l'arrivée, ainsi que ceux des couloirs et des espaces sanitaires.
- g) L'interrupteur pour l'éclairage du fond de la salle de séjour se trouve dans l'armoire électrique, située dans la cuisine.
- h) L'extracteur de la cuisine doit impérativement être mis en marche lors de la préparation des repas, afin d'éviter le déclenchement de l'alarme. L'interrupteur est situé à gauche de l'appareil.
- i) Il conviendra de procéder au tri sélectif de vos déchets et d'utiliser le bac à compost.
- j) Nettoyage : les produits d'entretien sont mis à disposition, ainsi que les sacs poubelles.
- k) Il est demandé de ne pas mettre de scotch sur les murs.
- l) Les chaussures de ski ou de montagne sont interdites dans les chambres. Prévoir des chaussons.
- m) Les animaux ne sont pas admis.
- n) Accès wifi dans la salle de séjour.
- o) Attention, certains téléphones portables ne passent pas dans le Val de Tamié.
- p) Le stationnement est autorisé le long de la route conduisant à l'abbaye, sur les emplacements matérialisés à cet effet.

##### Rangement de fin de séjour

- a) Pour l'état des lieux de départ, l'ensemble du bâtiment doit être nettoyé : chambres, lavabos, douches, WC, rez-de-chaussée, cuisine, couloirs. Les corbeilles à papier et les poubelles seront vidées et lavées si besoin, TOUS les volets seront fermés (y compris ceux des sorties de secours), le réfrigérateur sera vidé, lavé si besoin et débranché. Si le ménage n'est pas bien effectué, l'association facturera au groupe une prestation supplémentaire de 120,00 €.
- b) À votre départ, merci de jeter tous vos déchets dans les bacs communaux prévus à cet effet (1<sup>ère</sup> route à gauche, en direction de Faverges) ou de les emporter avec vous.

- c) **Les radiateurs électriques des chambres, des couloirs et des espaces sanitaires devront être arrêtés. Le chauffage du rez-de-chaussée devra être laissé à 10°C.**
- d) Les couvertures seront pliées et rangées dans les placards.
- e) Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage : les portes des WC, douches et espaces sanitaires devront rester ouvertes, afin d'assurer une bonne circulation de l'air.
- f) Dans la salle de séjour : les tables et les chaises seront remises en place, telles que la salle a été trouvée en arrivant, chaises sur les tables.

### **Article 5 – Consignes de sécurité incendie**

Le système de sécurité incendie est constitué d'une **alarme centrale** située dans l'espace « Vestiaire / buanderie » dont la mise en action est déclenchée par la présence de fumée révélée par les détecteurs dont est équipé le chalet.

Particulièrement sensibles et donc efficaces, ces détecteurs déclenchent une alarme dont le timbre très aigu se fait entendre pendant 5 minutes environ.

Les occupants sont invités à ne pas intervenir sur la centrale et à évacuer le chalet dans les conditions décrites ci-après.

Le fonctionnement et le réarmement du système d'alarme sont décrits dans le classeur de fonctionnement du chalet, remis à l'arrivée.

Un exercice d'évacuation devra être obligatoirement effectué selon le protocole joint au présent document (voir [Annexe n°2](#)).

Une déclaration de bonne connaissance des consignes de sécurité sera signée par le responsable du groupe, à la remise des clefs (voir [Annexe n°3](#)).

### **En cas d'incendie**

#### **Le responsable du groupe avertit le centre de secours d'Albertville (18).**

Afin de faciliter l'accès des pompiers au bâtiment, il est interdit de stationner de manière permanente devant le chalet.

Dès l'audition du signal d'**évacuation**, il convient de fermer portes et fenêtres et de se diriger, dans le calme, vers le point de rassemblement situé derrière le chalet.

L'évacuation s'effectue par les portes de sécurité, à savoir :

- **Au rez-de-chaussée** : entrée, espace « Vestiaire / buanderie », salle de séjour et local technique,
- **Au 1<sup>er</sup> étage** : au bout du couloir, accès à un balcon et à un escalier extérieur,
- **Au 2<sup>ème</sup> étage** : au bout du couloir, accès à un balcon et à un escalier extérieur.

### **Article 6 – Clauses financières**

Le présent tarif s'entend location et charges comprises (électricité, gaz, chauffage si utilisé). La location de base comprend l'hébergement de 20 personnes pour 1 nuit.

	<u>Sans chauffage</u>	<u>Avec chauffage</u>
<b>Basse saison</b>		
Location de base pour 20 personnes	310,00 €	390,00 €
Supplément par personne au-delà de 20 et jusqu'à 37	13,50 €	15,00 €
Mise à disposition à la journée	180,00 €	250,00 €

	<u>Sans chauffage</u>	<u>Avec chauffage</u>
<b>Haute saison (Noël, Jour de l'an, Vacances scolaires de février, Pâques, Ascension, Pentecôte)</b>		
Location de base pour 20 personnes	400,00 €	500,00 €
Supplément par personne au-delà de 20 et jusqu'à 37	14,00 €	16,00 €
Mise à disposition à la journée	180,00 €	250,00 €
Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas comptés.		

- Montant à verser pour le séjour, en fonction du nombre de participants : ..... €
- Cotisation à l'association : **26,00 €**
- Forfait ménage (facultatif) : 120,00 €
- **Montant total à verser :** .....

**La réservation ne sera effective qu'au reçu de la convention signée, accompagnée du versement des arrhes d'un montant de 110,00 €, comprenant notamment la cotisation à l'association (un bulletin d'adhésion est joint en [Annexe n°4](#)).**

Le solde sera à régler à l'accueillant, à l'arrivée.

Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, une facture définitive sera établie, récapitulant la cotisation, les frais d'hébergement, et éventuellement les frais divers.

**Une caution d'un montant de 300,00 €** devra être versée à l'entrée dans les lieux. Elle sera restituée dans le mois suivant la fin du séjour, déduction faite du coût des dégradations et casses éventuelles.

Les arrhes versées seront conservées en cas de désistement intervenant moins de trois mois avant la date du séjour.

**Il appartient au responsable du groupe de veiller scrupuleusement à ce que l'ensemble des participants respectent le matériel mis à disposition, ainsi que l'ensemble de ces consignes.**

Cette convention est établie en deux exemplaires, dont un est à retourner, dûment complété, daté et signé, accompagné du versement des arrhes.

**Lu et approuvé.**

Pour Les Florimontains  
David SEIGNOBOS,  
Directeur administratif  
Fait à Plancherine  
Le .....

Pour le groupe : .....  
Nom du responsable : .....  
.....  
Fait à .....  
Le .....  
Signature :

  
**LES FLORIMONTAINS**  
**TAMIÉ-SAVOIE**  
44-120 Chemin de Martignac.  
73200 PLANCHERINE